

# Paysages, eau et biodiversité : des ressources d'avenir pour la Haute Mayenne



collection

*Les Sillon* n°3

juin 2010

# Sommaire

---

Horizon Bocage, Conseil de développement et pays de Haute Mayenne cheminent ensemble .....	3-5
Trois actions menées en Haute Mayenne :	
• « La nature à nos pieds », 2008 .....	6-7
• Huit « Jardins pédagogiques intergénérationnels » depuis 2009 .....	7-8
• La filière bois-énergie, un multi-partenariat exemplaire .....	9
Domaines d'action pour l'avenir : diagnostics et rêves, expériences d'ailleurs, suggestions	
Les paysages, attrait essentiel de la Haute Mayenne .....	10-11
Le bocage, emblème des paysages de Haute-Mayenne .....	12-13
La ressource en eau :	
• état des lieux, état des milieux .....	14-15
• du réservoir au robinet et à la rivière .....	16-17
Prendre soin de la diversité des êtres vivants (la biodiversité) .....	18-19
S'organiser, se coordonner pour gérer durablement les ressources naturelles .....	20-21
Puisque nous pouvons tous agir : qui peut faire quoi ? .....	22-25
Parc naturel régional Normandie-Maine .....	25
Renseignements, remerciements, abréviations .....	26-27

---

*« Chemins qui bifurquent, zigzaguent, se joignent ou se divisent, creusés quelquefois de deux mètres, en tout cas serrés sur leurs flancs par des talus qui d'autant les approfondissent, ceux-là hérissés d'arbres, broussailles, arbustes dont les branches tendues couvrent, rendent obscur le chemin, couloir de terre sous une basse voûte de feuilles, au long duquel marcher tourner était comme se remémorer par les jambes un souvenir, sous le murmure des feuilles sèches, bruissantes aux chevilles, et soudain la rêverie, l'attente, heurtait dans l'ombre une odeur, patates cuites ou fumée. »*

Jean-Loup Trassard, *Archéologie des feux*, © Édition Le Temps qu'il fait, 1993

# Horizon Bocage, Conseil de développement et Pays de Haute Mayenne cheminent ensemble

## Le groupe Horizon Bocage : le bocage au cœur...

Après une étude sur le bocage en 2003 et le repérage d'expériences d'autres territoires, des acteurs du terrain (professionnels ou bénévoles d'organismes agricoles ou environnementaux et autres citoyens) ont été invités à des visites de formation dans les Mauges, où la Mission Bocage locale restaurait le réseau des haies, et en Haute Mayenne. Ainsi s'est constitué le groupe *Horizon Bocage*, prenant appui sur 4 priorités de la Charte du Pays :

- Améliorer la ressource en eau,
- Maintenir et restaurer un paysage de bocage de qualité,
- Optimiser la biodiversité du territoire,
- S'organiser pour gérer durablement les ressources naturelles.

A partir de 2005, le Pays et le groupe Horizon Bocage ont soutenu des actions innovantes en faveur du paysage, de l'eau et de la biodiversité menées par des asso-

ciations et des collectivités. Agriculture, aménagement, tourisme : la prise de conscience du rôle essentiel de notre patrimoine naturel et culturel était indispensable à un développement harmonieux.

Parmi les premiers projets accompagnés :

- Aménagement de tourbières et sensibilisation aux milieux humides (les Egouttelles à Villepail devenue la première réserve Régionale naturelle, et les Bizeuls à Ernée),
- Reconstitution de la végétation des berges du ruisseau du Fresne à Saint-Fraimbault-de-Prières,
- Randonnées nocturnes ponctuées de musique, de chant, de mini-spectacles et autres délices (Culture & Bocage autour du lac de Haute Mayenne).

En 2007, Horizon Bocage a élaboré une stratégie en faveur de l'environnement et du développement durable, en y associant les principaux organismes publics et de nombreuses associations.

En 2007-2008, il a conçu un programme d'animations scolaires visant à toucher parents, élus, professionnels, associations et autres habitants autour de la biodiversité ordinaire.

Fort de cette expérience, il a proposé en 2009 la création de *Jardins pédagogiques intergénérationnels* associant des objectifs environnementaux, de démocratie participative communale, de solidarité locale et d'attractivité.

C'est aussi en 2009 que deux opérations *Eau-tour de la Haute Mayenne* ont été lancées et que la filière de bois déchiqueté est

Photo Jean-Loup Trassard ©



## MICHELLE CHURIN

conseillère agricole à la chambre d'Agriculture, maire de la-Haie-Traversaine, déléguée au Pays de Haute Mayenne et membre fondatrice très active du Conseil de développement, a joué un rôle fédérateur fondamental et permis de grandes avancées au groupe Horizon Bocage. Elle a eu cette phrase décisive en 2006 : « les mêmes qui se regardent en chiens de faïence dans des commissions où ils représentent leurs instances aux intérêts divergents, dialoguent ici à bâtons rompus et s'entendent pour mener des actions communes ». Décédée en mars 2007 à 54 ans, elle reste présente dans nos mémoires. Ce numéro des « Sillons » lui est dédié.

devenue opérationnelle, favorisant le maintien et le bon entretien des haies.

À force de travailler sur l'eau, les paysages et la biodiversité, en lien avec les orientations départementales, régionales et nationales, le groupe Horizon Bocage a préconisé d'élaborer une charte paysagère, projet approuvé par les élus du Pays en mai 2010.

## PARMI LES PARTICIPANTS AU FIL DES ANNÉES

Des élus, la Chambre d'Agriculture, la fédération départementale des CIVAM\*, celle des CUMA\*, les associations Mayenne Nature Environnement et ID Environnement, le Groupement ornithologique des Avaloirs, la fédération départementale de pêche et des associations locales de pêche, des associations de randonneurs, d'autres associations sportives, des associations culturelles, des professionnels du Conseil Général, de communes et communautés de communes et des syndicats d'eau, et d'autres citoyens intéressés.



Ce groupe est ouvert à tous, il se renouvelle en douceur autour d'un noyau dur évolutif... Vous y êtes les bienvenus !

## Le Conseil de développement, conscience collective en marche

Le Conseil de développement de Haute Mayenne, association « loi 1901 », auquel est rattaché le groupe Horizon Bocage, a vu le jour en même temps que le Pays (2001-2003).

Il fait participer habitants, associations et organismes à la réflexion sur l'avenir de la Haute Mayenne dans le but de développer la concertation. Il coopère avec les six communautés de communes, réalise des diagnostics, élabore des propositions, informe et forme les citoyens. Il émet des avis sur les projets développés dans le Pays avec des subventions régionales. Constitué de bénévoles engagés, aux profils et points de vue très variés, il bénéficie depuis 2006 d'un poste de salarié à plein temps.

## Un Pays, six intercommunalités, 102 communes, 94 000 habitants

Les six communautés de communes du nord Mayenne ont décidé de se regrouper en Pays pour répondre ensemble aux défis de la ruralité en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, tout en restant autonomes dans chaque communauté de communes et chaque commune.

Démonstration plantation d'une haie - Grazay



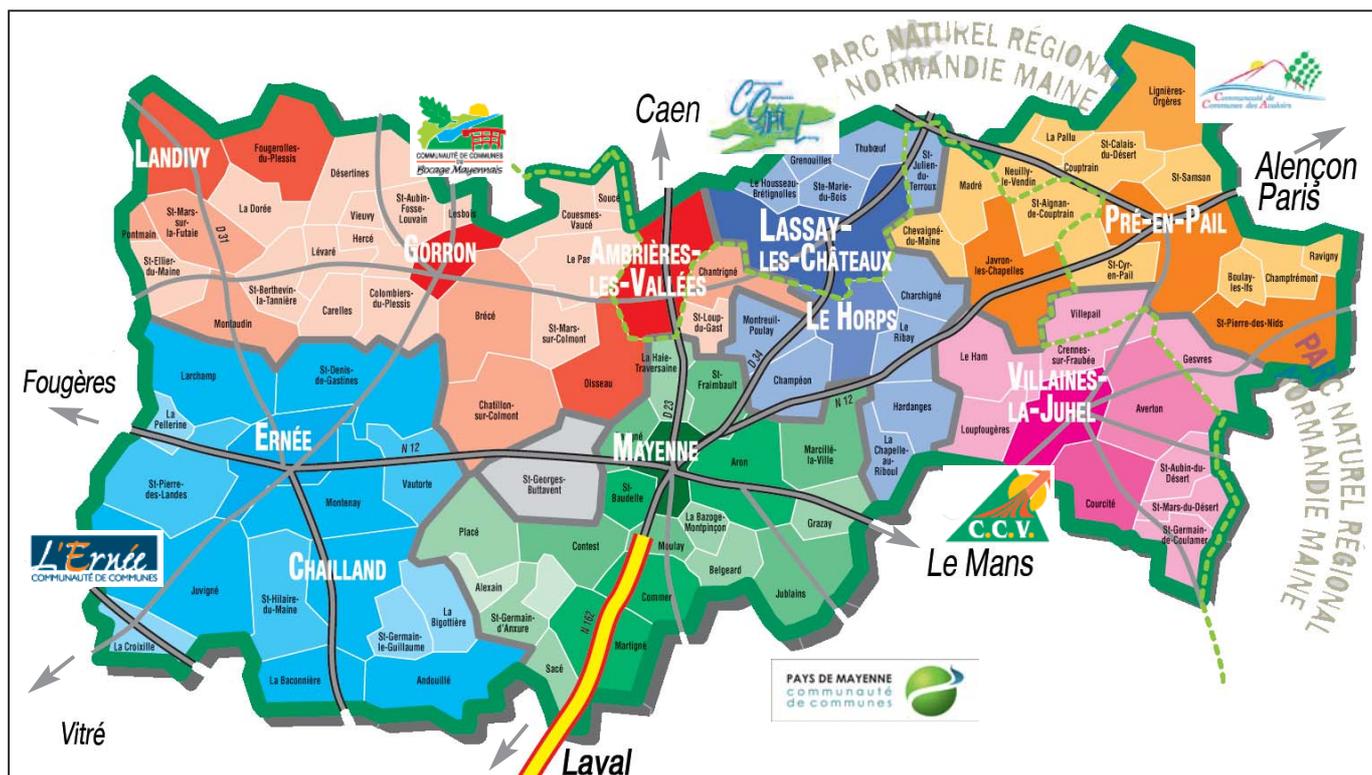
Tout Pays doit écrire sa charte, projet de développement local à renouveler tous les dix ans. Dans notre territoire, ce projet a mobilisé des centaines d'habitants en 2001-2002.

Si la Haute Mayenne « vieillit », surtout dans les secteurs du nord, ses élus considèrent que ce n'est pas une fatalité. Ils se sont appuyés sur les enjeux et les valeurs qu'ils partagent pour en faire un « Pays » dynamique, connu pour ses actions innovantes, notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique (énergies renouvelables, économies, approche environnementale de l'urbanisme et de l'architecture...).

Comptage par la Fédération de pêche - Averton



Communauté de communes	Superficie en km <sup>2</sup>	Population (2007)	Hab /km <sup>2</sup>	Nombre de communes
CCA	311	9 801	32	16
CCBM	527	19 782	38	27
CCE	479	20 408	43	15
CCHL	236	6 999	30	13
CCPM	349	28 098	80	19
CCV	237	7 371	31	11
<b>St-Georges-Buttavent</b>	<b>37</b>	<b>1 395</b>	<b>38</b>	<b>1</b>
<b>Haute Mayenne</b>	<b>2 176</b>	<b>93 854</b>	<b>43</b>	<b>102</b>



## « La nature à nos pieds »

Ce projet d'éducation à l'environnement par la valorisation du patrimoine local a mobilisé des élus, des enseignants, des animateurs, des clubs et diverses associations (aînés ruraux, pêche, randonnée pédestre, comité des fêtes, parents d'élèves...)

Le groupe Horizon Bocage a imaginé l'opération *La nature à nos pieds* pour nous faire (re)découvrir de petits coins de nature tout proches et nous encourager à les respecter.

Les élus du Pays de Haute Mayenne ont approuvé ce programme d'animations scolaires et grand public, qui a été confié au prestataire Mayenne Nature Environnement (MNE\*) et réalisé de l'automne 2007 à l'automne 2008 dans 8 communes volontaires (voir tableau ci-dessous).

Au total, environ 800 personnes ont participé à l'opération et apprécié :

- La découverte de la biodiversité et des paysages,

- La valorisation du patrimoine local,
- La sensibilisation à la préservation de l'environnement...

**Pour la suite**, les partenaires impliqués ont souhaité :

- La poursuite de la coordination dans chaque commune entre les différents participants afin de construire des projets de sensibilisation, de découverte et d'éducation à l'environnement.

- La réalisation d'opérations inspirées de « la nature à nos pieds » dans d'autres communes de Haute Mayenne.

- La valorisation collective des sites à moyen terme, en aidant les communes à réaliser des panneaux et en faisant connaître l'ensemble de ces sites en lien avec d'autres en Haute Mayenne (par un itinéraire, par des rallyes, dans les brochures, sur internet...).

- La labellisation « Sur le chemin de la nature : une mare, un chemin, un bois pour chaque école et centre de loisirs »

Les communes	Les sites mis en valeur
La Croixille	Le Chemin du Piémont et la carrière désaffectée
Gorron	Le chemin du Menhir de la Roche (ruisseau)
Commer	Le plan d'eau et le ruisseau des Vaugarons, la voie ferrée et le lagunage
La Bazoge-Montpinçon	Le plan d'eau et le chemin et le ruisseau
Marcillé-la-Ville	Le plan d'eau et la voie de chemin de fer
Le Ribay	Le chemin et la motte seigneuriale, la rivière et le plan d'eau
Saint-Cyr-en-Pail	Le chemin et la mare communale
Saint-Germain-de-Coulamer	La mare et le chemin de la Moussaye

## Quelques réalisations concrètes issues d'Horizon Bocage

selon la procédure établie par MNE\*. Une quinzaine de sites du département sont labellisés, dont un de « la nature à nos pieds ».

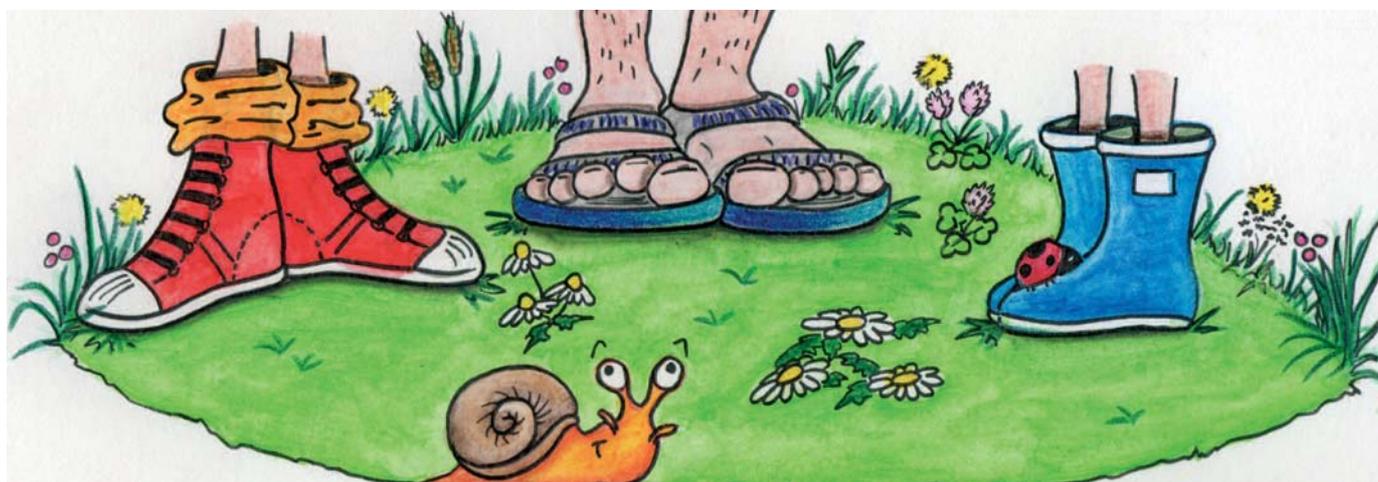
Des écoles ont envisagé d'intégrer ce type démarche dans leur projet pédagogique.

Beaucoup de nouveaux liens se sont tissés au sein de chacune des 8 communes. Les habitants ont partagé des expériences

et des savoirs, et les anciens ont transmis aux plus jeunes un peu de leur histoire.

*La nature à nos pieds* a sensibilisé aux richesses locales, à la biodiversité et à la qualité des paysages, par la découverte d'un cadre de vie familial mais méconnu.

Le groupe Horizon Bocage s'est appuyé sur cette expérience pour approfondir sa réflexion et concevoir l'opération « Jardins pédagogiques intergénérationnels ».



## Huit « Jardins pédagogiques intergénérationnels »

Le groupe Horizon Bocage a lancé et accompagné l'opération *Jardins pédagogiques intergénérationnels*. Les jardins ont tous vocation à être des lieux de rencontres, de sensibilisation au respect de l'eau et de la terre, de transmission des savoir-faire entre générations, d'apprentissage de la citoyenneté... Huit communes volontaires ont bénéficié d'animations. Cela a d'abord permis à tous les participants d'ex-

primer leurs envies et leurs idées. Ensuite chaque projet de jardin a été défini de façon participative avec la commune, divers établissements et services, des associations locales et d'autres habitants.

Ces nouveaux jardins publics, conçus par les habitants aux profils très variés, redonnent du sens à la vie en collectivité. Cela crée du lien et facilite l'intégration des nouveaux arrivants.



Saint-Baudelle



Saint-Denis-de-Gastines

## Aucun jardin ne ressemble à un autre

Les terrains mis à disposition par les communes sont extrêmement variés par leur superficie (de 500 m<sup>2</sup> et à 10 000 m<sup>2</sup> et plus), leur situation par rapport au centre bourg et leur nature (zone humide, bord de rivière, jardin... ou plusieurs milieux).

La mobilisation de la population, les moyens (humains, économiques et techniques) et les projets diffèrent aussi ! Recherche esthétique, haies ou bordures plessées\*, jardins surélevés, jachère fleurie, légumes oubliés et autres variétés anciennes, plantes aromatiques et médicinales, arbres fruitiers... s'ajoutent à la variété des usages : jeux, pétanque, théâtre de plein air, aire de pique-nique, etc.

## Un point commun fondamental : chaque jardin conjugue les 3 piliers du développement durable

**Economique.** Les idées d'aménagement retenues par les habitants sont raisonnables et raisonnées. Une partie des plants, des outils, des matériaux et des savoirs sont offerts par des particuliers. Les nouveaux types d'aménagement peuvent susciter des activités économiques (fabrication de bacs surélevés par exemple).

**Social.** L'aménagement tient compte des besoins de toute la population (personnes en situation de handicap, enfants, jeunes, personnes âgées, familles). Conce-

voir et réaliser ensemble un jardin, c'est vivre concrètement l'éco-citoyenneté, prendre plaisir au travail collectif et favoriser la transmission des savoirs et savoir-faire.

**Environnemental.** On privilégie des espèces locales rustiques peu gourmandes en eau. On sensibilise au respect de l'eau et de la terre, on composte les déchets...

## Le principal défi de l'opération est la participation des habitants.

Le mobilisation est très variable : nombre, diversité, engagement dans la durée... La participation est un fondement incontournable du développement durable : comment prendre les bonnes décisions sans écouter tous les avis et toutes les idées ?

## C'est parti pour des années...

Partout des volontaires, selon leurs compétences ou leurs affinités, se sont engagés à trouver d'autres habitants prêts à se saisir d'une bêche ou d'un sécateur, semer, ou fournir le gros matériel nécessaire aux terrassements et apporter encore d'autres idées.

L'association prestataire, ID Environnement, a su faire émerger et concrétiser des idées d'aménagement riches et variées.

Ces 8 jardins vous attendent à Alexain, Gorrion, St-Baudelle, Contest, Jublains, St-Denis-de-Gastines, Villaines-la-Juhel, St-Fraimbault-de-Prières.

# La filière bois-énergie, un multi-partenariat exemplaire

Dans le sillage du groupe Horizon Bocage, la recherche de solutions pour freiner la régression des haies, des chemins creux et des talus a incité des élus du Pays de Haute Mayenne, la fédération départementale des CUMA\*, l'organisme de formation Copainville, des scieries, des agriculteurs, etc., à lancer une démarche collective pour l'utilisation du bois des haies comme énergie renouvelable. Après trois années de réflexion, portée par le Pays, la « Société Coopérative d'Intérêt Collectif Haute Mayenne Bois-Energie » a vu le jour en 2008 et associe agriculteurs, entreprises, collectivités et particuliers.

Elle met en place des plans bocagers en concertation avec les agriculteurs. Elle gère le séchage, le stockage du bois sur plusieurs plateformes (pour limiter le transport) et l'approvisionnement des

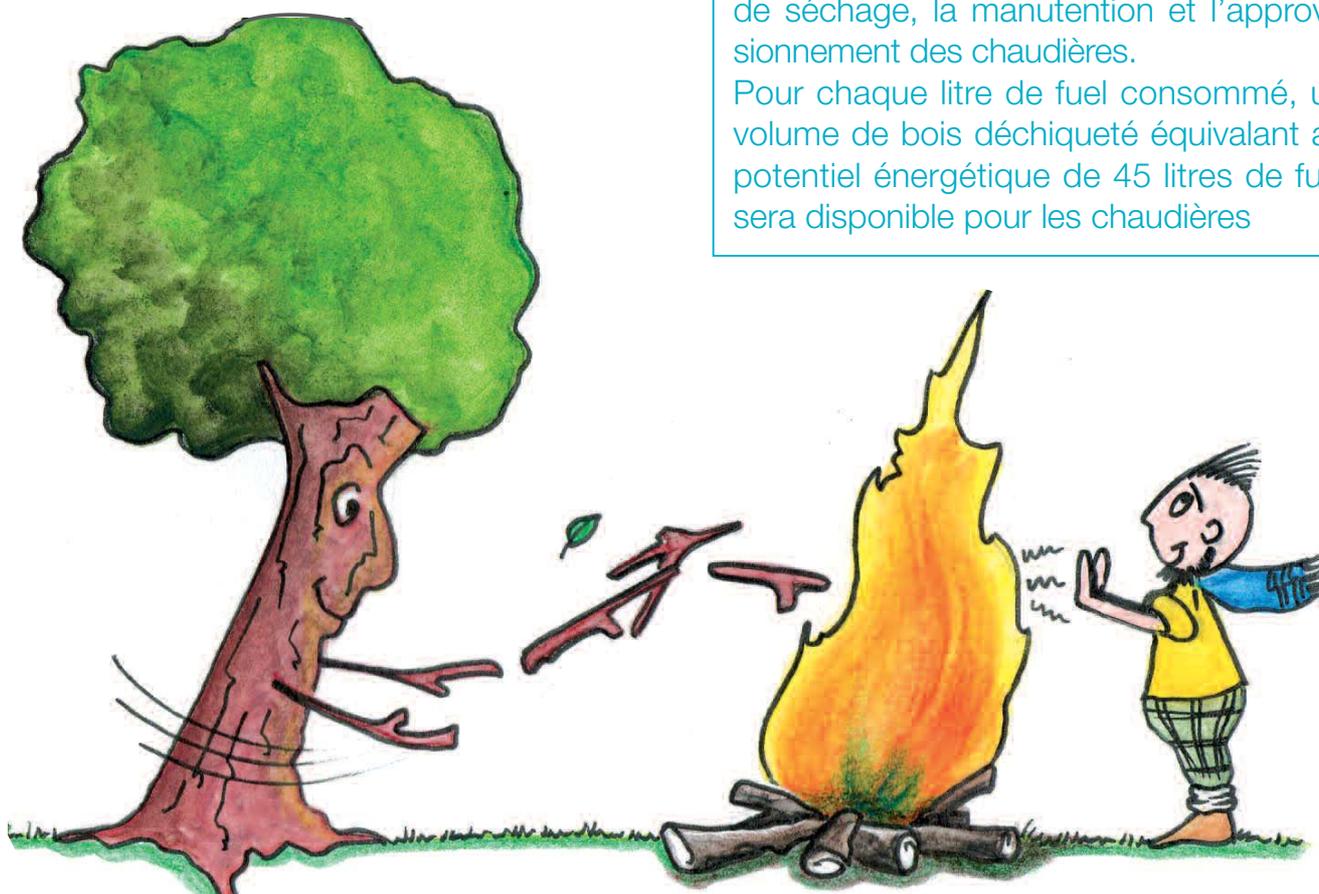
chaudières à bois déchiqueté. Un nombre important de collectivités et des particuliers s'y fournissent.

De nombreux territoires se sont inspirés de cette dynamique et le Pays de Haute Mayenne a enchaîné avec le montage d'une **filère de produits locaux de qualité** pour la restauration collective, autre facteur propice à l'évolution harmonieuse de notre espace rural.

## UN BILAN ÉNERGÉTIQUE INCROYABLE MAIS RIGoureux

En avril 2010, lors de la restauration de la lande de la Corniche de Pail (CCA\*, CCV\*), 3,5 ha appartenant au Conseil Général, les consommations de fuel ont été mesurées pour le chantier – abattage, débardage, nettoyage de la parcelle, déchiquetage – et calculées pour le transport vers la plateforme de séchage, la manutention et l'approvisionnement des chaudières.

Pour chaque litre de fuel consommé, un volume de bois déchiqueté équivalant au potentiel énergétique de 45 litres de fuel sera disponible pour les chaudières



# Les paysages, un attrait essentiel de la Haute Mayenne

Vallées, coteaux abrupts, zones de collines, bocage avec prairies ou cultures, forêts, grands étangs, landes, belvédères et vallées encaissées remarquables...

La richesse de ces paysages naturels, associée à l'architecture traditionnelle, a forgé l'identité de la Haute Mayenne.

## Ce qui existe déjà

Le pays de Haute Mayenne, le groupe Horizon Bocage et la nouvelle filière bois-énergie ont mis en valeur le potentiel énergétique et économique du bois.

Le parc naturel régional Normandie-Maine (PNR\* NM\*) s'est engagé dans un travail d'observatoire photographique à partir de 2010.

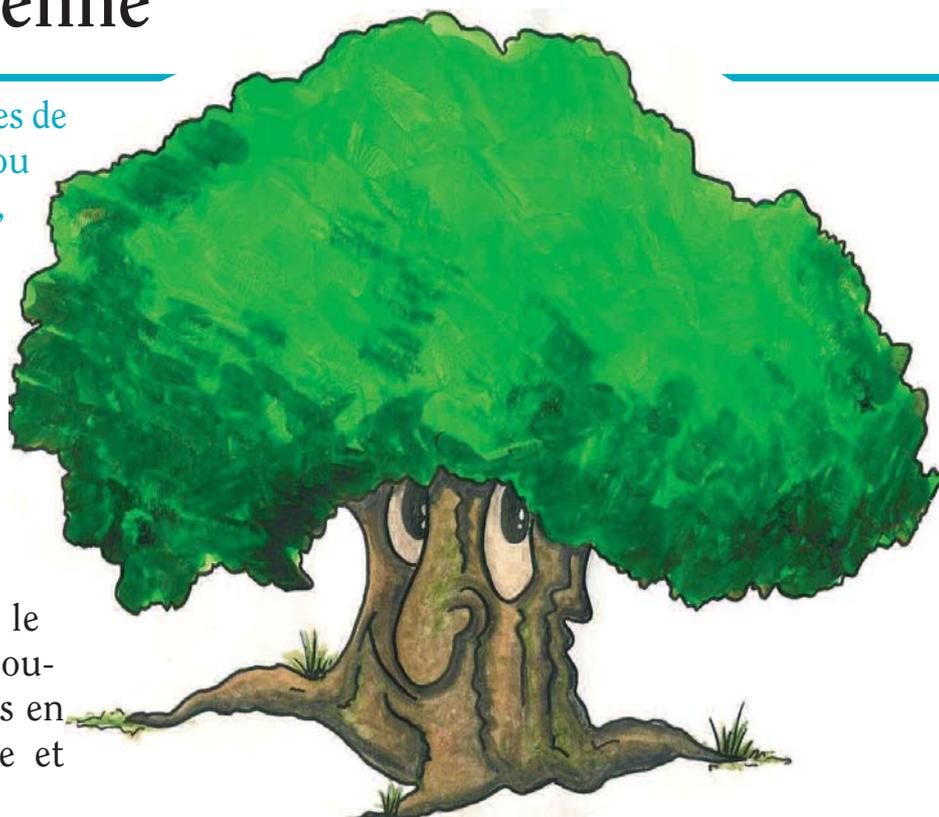
Le réseau des sentiers de randonnée est dense mais discontinu, il lui manque une véritable cohérence qui permettrait de relier les uns aux autres les sites de visite.

## L'urgence est de stopper la dégradation du paysage

### UN RÊVE...

Dans 20 ans, je vois un paysage où les haies soulignent les reliefs, retiennent l'eau et abritent les animaux. Les arbres fruitiers ont retrouvé leur place, le bois alimente les chaudières. J'ai une sensation de cohérence entre les besoins de base de la population et les ressources naturelles de Haute-Mayenne.

Atelier d'écriture Horizon Bocage



## Nos suggestions



### Tous concernés

**Informier et sensibiliser** pour faire comprendre la richesse et la fragilité de notre patrimoine paysager.

Progressivement, **passer en revue toutes nos habitudes de consommateurs** pour vérifier si elles n'ont pas d'impact négatif sur les paysages.



### Pays, communautés de communes, associations de randonneurs

**Raccorder les réseaux de sentiers de randonnées** de Haute Mayenne (et au-delà) en incluant les sites remarquables et les sentiers commentés par des panneaux. Faire connaître ces réseaux.

## Entretenir, restaurer et faire évoluer des paysages de qualité



### **Pays de Haute Mayenne, acteurs concernés par le paysage**

**Réaliser une charte paysagère de Haute-Mayenne** en lien avec l'agriculture, l'urbanisme, l'environnement, l'eau, le tourisme... *Pour y participer, contacter le Conseil de développement.*

La charte paysagère est un document de référence pour tous les acteurs locaux et un guide pour susciter des initiatives avec deux objectifs principaux :

- améliorer certains paysages, certains espaces – sans revenir au passé – pour concilier les différentes attentes de la société (productions agricoles, cadre de vie, ressources...) en respectant les équilibres écologiques ;
- utiliser au mieux les ressources naturelles et humaines, par exemple en favorisant de nouvelles filières économiques et d'autres innovations.

**1<sup>re</sup> étape de la charte : un diagnostic participatif** pour bien connaître nos paysages et l'état des écosystèmes\* qui les composent.

**Les habitants seront sollicités pour :**

- *participer au comptage ou au repérage d'espèces végétales et animales,*
- *fournir des images (photos actuelles ou anciennes, documents d'archives...)*
- *participer à la mise en commun des connaissances,*

### **2<sup>e</sup> étape : un projet paysager qui convient à tous et sert de référence**

La gestion des espaces est l'occasion de faire dialoguer producteurs (agricoles et autres), promeneurs, résidents, aménageurs, élus, consommateurs... afin que chacun prenne conscience de tous les points de vue et accepte le principe d'un accord pour servir l'intérêt de tous et des générations futures.

Un consensus sur le projet paysager permettra de conserver notre patrimoine sans contrainte excessive et sans aller jusqu'à sanctionner.

**Comment contribuer ? En participant à des concertations en salle et sur le terrain, ou par internet.**

**3<sup>e</sup> étape : un guide pratique : une « boîte à outils »** à la disposition des communes, des intercommunalités, de la population, des associations et autres acteurs locaux.

### **La charte comprend**

- le texte précisant les principes retenus, le projet, les choix pour le paysage et l'aménagement de l'espace, le programme d'actions et les moyens.
- des illustrations, un plan de référence, des cartes prospectives (montrant les orientations à mettre en œuvre).

# Le bocage, emblème des paysages de Haute-Mayenne

Le bocage a forgé la culture de la Haute-Mayenne à travers les siècles (savoir-faire, modes de vie, mentalités, croyances...). Il est un atout essentiel pour le tourisme et l'attractivité.

**Les haies remplissent de multiples fonctions liées entre elles :**

- favoriser un meilleur rendement des cultures (estimé à 7% de plus),
- empêcher l'érosion des sols,
- réguler l'écoulement de l'eau et éviter les crues,
- maintenir l'humidité de la terre en freinant les vents et réduire les écarts de température entre le jour et la nuit,
- recycler le gaz carbonique, l'azote, les nitrates, etc.,
- offrir un habitat à la flore et la faune sauvages indispensables aux écosystèmes\* y compris pour l'agriculture (voir biodiversité),
- permettre la circulation de nombreux animaux,
- offrir fourrage, abri et plantes médicinales au bétail, baies et insectes aux oiseaux,
- offrir sureau, noisettes, mûres, châtaignes et autres plantes comestibles ou médicinales aux humains,
- fournir piquets de clôture, bois de

chauffage (branches à déchiqueter ou bûches), bois d'œuvre et de menuiserie, paillage...

## Menaces et lacunes

Chaque année, des talus sont arasés, des haies et des chemins sont supprimés. C'est le fruit d'un patient travail qui disparaît alors (parfois plusieurs siècles !). Des haies et des talus sont mal gérés ou mal entretenus faute de transmission des savoir-faire et des savoirs ou simplement faute de temps. Par exemple, le plessage\* est quasiment oublié.

## Ce qui existe déjà

Au point de vue juridique, le plan local d'urbanisme (PLU) permet la préservation du patrimoine végétal (articles L123-1 et L130-1 du code de l'urbanisme). L'article L123-1 7° permet l'évolution du bocage et prend en compte celle des pratiques agricoles.

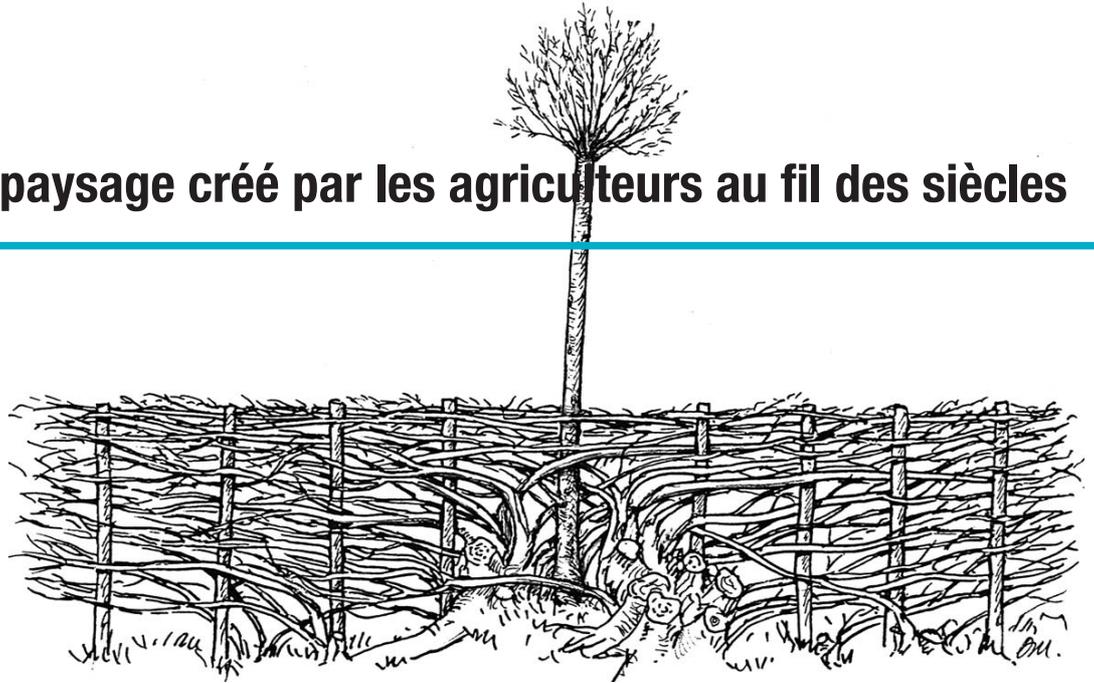
**Le Conseil général aide matériellement les agriculteurs pour la plantation de haies.**

Des plans bocagers ont été réalisés depuis 2005 pour quelques communes (voir encadré) et depuis 2009 pour les exploitations agricoles qui fournissent du bois à la coopérative de Haute Mayenne Bois-Energie.

### LE PLAN BOCAGER COMMUNAL

est une démarche participative d'analyse du bocage visant à le maintenir, l'améliorer et le valoriser. Il s'agit de lui trouver de nouveaux rôles (agriculture de qualité, production de bois, préservation de l'eau, du paysage et de la biodiversité) et de redonner une cohérence globale au maillage\* bocager. Globalement, le plan bocager met en valeur les meilleures pratiques en apportant des conseils à la plantation, au regarnissage, à l'évaluation des potentiels énergétiques des haies, etc.

# Un paysage créé par les agriculteurs au fil des siècles



Haie plessée © Dominique Mansion

## Ailleurs

Dans le pays des Mauges (49), la Mission Bocage a sensibilisé les agriculteurs et le maillage\* a été restauré. Elle mène d'autres actions pionnières. « Le bocage fait partie intégrante de la culture du pays des Mauges. L'homme l'a façonné, exploité en fonction de ses besoins ».

Au cœur du Perche vendômois dans un paysage riche de haies champêtres ou plessées\*, d'arbres têtards, l'association La Maison Botanique organise des animations, expositions, rencontres, sorties, stages et cours, et abrite le Centre européen des Trognes\*.

Depuis 2001, 38 communes de l'Avesnois (59) ont inscrit les haies comme éléments à protéger dans leur plan local d'urbanisme.

## Nos suggestions



**Pays de Haute Mayenne, PNR\* NM\***

Créer un **observatoire** du bocage et des paysages.



**Communautés de communes ou communes**

Généraliser les **plans bocagers**.



**Horizon Bocage\***, organismes agricoles, associations, avec des citoyens volontaires

Proposer aux agriculteurs des **solutions solidaires pour faciliter l'entretien des haies**, par exemple des chantiers permettant aussi de mieux se connaître, de dépasser les préjugés.



**Établissements de formation et d'enseignement, avec les acteurs du paysage**

Former tous les jeunes à la **lecture de paysage**, pour qu'ils se rendent compte que c'est très subjectif, et qu'ils apprécient et analysent la qualité d'un territoire (sorties sur le terrain en mélangeant les publics).

# La ressource en eau : état des lieux, état des milieux

## Des constats

En Haute Mayenne, le réseau des cours d'eau est très dense. Les milieux aquatiques et humides sont riches et diversifiés, certains sont de haute qualité écologique. Le Pays est couvert par trois Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE\*), un par bassin versant\* (voir carte). Des Contrats restauration et entretien (CRE\*) sont à l'œuvre ou en projet pour certains cours d'eau.

Des ruisseaux sont fortement anthropisés (modifiés par l'action humaine) : barrage, curage, détournement, recalibrage (le lit du cours d'eau est retracé, souvent tout droit et en béton) et d'autres aménagements hydrauliques nuisent à leur équilibre.

Le grand nombre d'étangs pose problème, notamment parce que l'évaporation

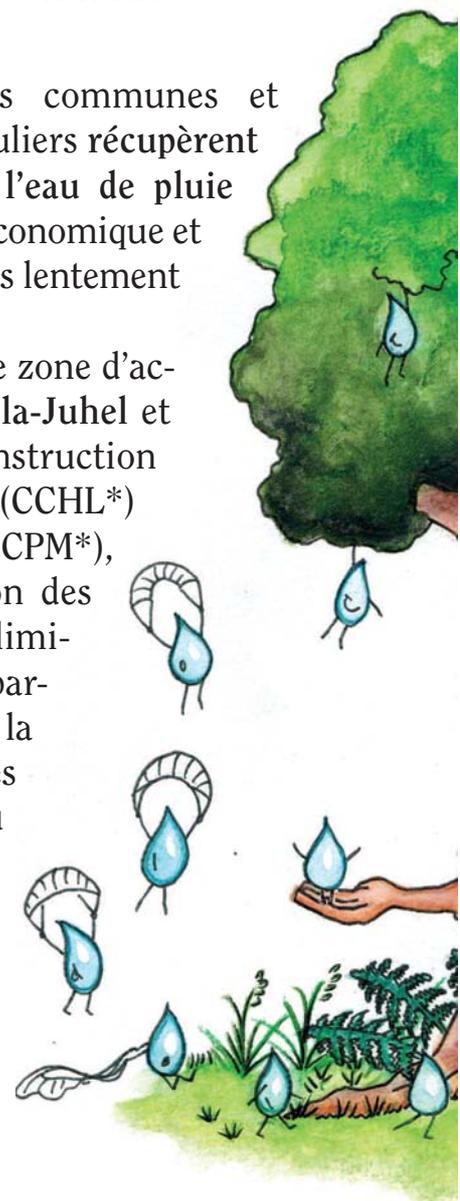
de l'eau à leur surface dégrade la qualité de l'eau : température, toxines... S'ils sont mal entretenus, d'autres problèmes s'ajoutent.

De nombreuses zones humides sont drainées, or elles sont indispensables pour stocker et filtrer l'eau. Sans elles, l'eau s'évacue plus vite et réapprovisionne moins les nappes phréatiques.

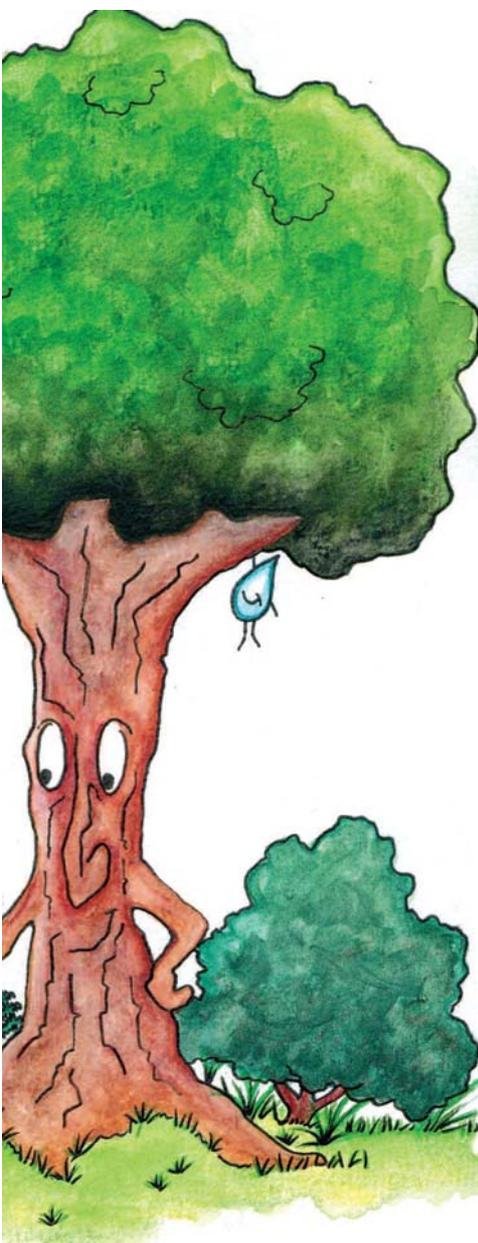
## Bonnes pratiques en Haute Mayenne

De nombreuses communes et beaucoup de particuliers récupèrent systématiquement l'eau de pluie des toitures : c'est économique et cette eau rejoint plus lentement le cours d'eau.

Dans la nouvelle zone d'activités de Villaines-la-Juhel et les quartiers en construction à Montreuil-Poulay (CCHL\*) et Saint-Baudelle (CCPM\*), l'imperméabilisation des sols est fortement limitée : la voirie est partiellement végétale, la végétation des noues (petits canaux ou caniveaux en forme de ruisseaux) filtre l'eau (AEU\*).



# C'est souvent quand on perd quelque chose ou qu'on n'y a plus accès qu'on se rend compte de sa valeur...



## Nos suggestions



**Collectivités, jardiniers amateurs, agriculteurs, entreprises, syndicats d'eau potable, services de l'Etat... Tous concernés**

**Réduire la pollution de l'eau** en intensifiant les mesures de protection des captages (eaux superficielles et souterraines), en limitant les apports azotés et les pesticides.

**Entretien du réseau bocager** pour limiter l'érosion qui nuit à la qualité des eaux.

**Préserver et restaurer les zones humides.**



**Collectivités, particuliers, entreprises**

Tenir compte des **nouvelles techniques d'aménagement urbain** pour les bâtiments et la voirie (voir « bonnes pratiques » page précédente), par exemple végétaliser les toitures et les terrasses.



**Collectivités, aménageurs**

**Restaurer et entretenir les cours d'eau**, faire respecter leur cours naturel (tracé, végétation...) selon les prescriptions des CRE\* et des techniciens de rivière.



**Agriculteurs**

Entretien des bandes enherbées et les prairies naturelles le long de tous les cours d'eau.

Utiliser des **techniques agricoles économes en eau** (binage, sarclage, agroforesterie, permaculture...).



**Collectivités**

**Favoriser le travail en commun des acteurs de l'eau** : syndicats d'eau, techniciens de rivière, animateurs de bassins versants\*, élus et professionnels de toutes les collectivités territoriales, services de l'Etat, Agence de l'Eau, etc., avec des moyens humains suffisants.

# La ressource en eau : du réservoir au robinet et à la rivière

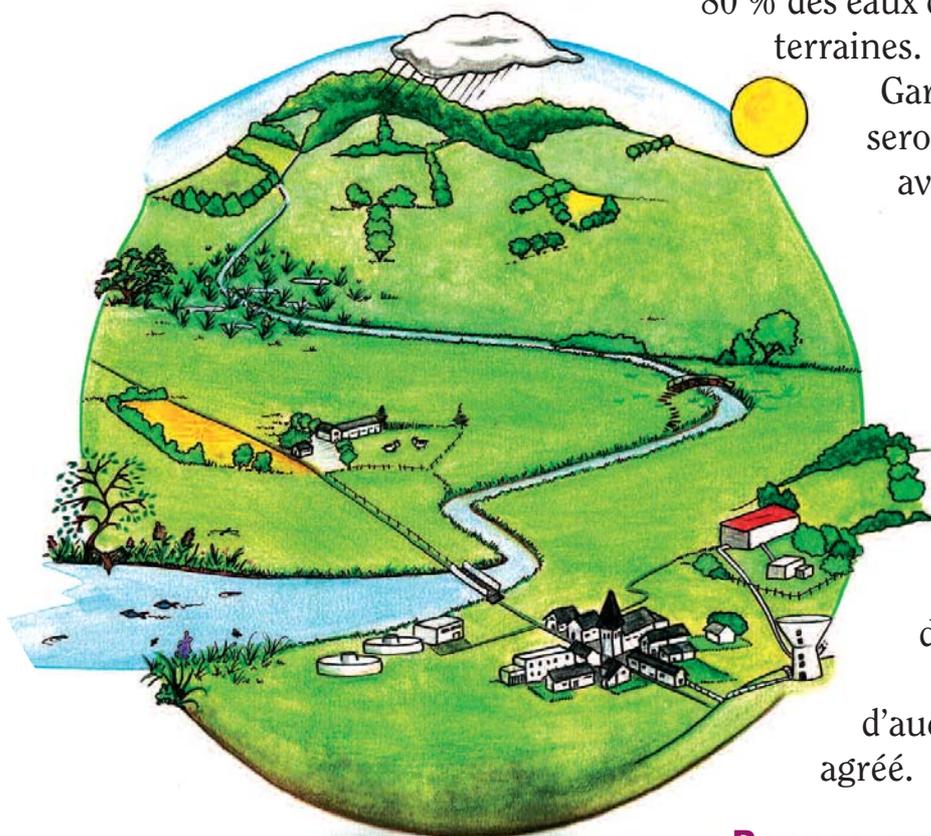
## Des constats

En Mayenne, la ressource en eau potable provient à 80 % des eaux de surface et à 20 % des eaux souterraines.

Gardons à l'esprit que nos eaux usées seront transformées en eau potable en aval après traitement !

En Haute Mayenne, la qualité de l'eau est globalement moyenne avec des teneurs en nitrates autour de 40-45 milligrammes par litre dans l'Ernée et la Colmont. La norme maximale en France est de 50 mg/l, dans l'Union européenne de 25 mg/l et pour l'Organisation Mondiale de la Santé de 20 mg/l.

La Haute Mayenne ne dispose d'aucun lieu de baignade « naturelle » agréé.



## Bonnes pratiques en Haute-Mayenne

Le forage peu profond de La Piétonnière à Villaines-la-Juhel a été abandonné car son taux de nitrates atteignait 114 mg/litre. Les agriculteurs du GAEC\* où il est situé ont modifié leurs pratiques et le taux est descendu à 80 en 2008.

La technique des couverts végétaux\* se répand. Des parcelles expérimentales (Saint-Pierre-des-Nids...) permettent des mesures comparatives et accueillent des formations (avec la police de l'eau, des syndicats d'eau, des techniciens, des agriculteurs, des CUMA\*, etc.).

Des CUMA\* (Melleray-la-Vallée, Pré-en-Pail...) ont acquis du matériel de binage et de sarclage. « Un binage vaut deux arrosages » disaient les anciens.

### UN RÊVE...

Oser se baigner dans nos lacs et nos rivières et boire l'eau des fontaines.  
Créer des piscines biotopes (piscines en plein air à épuration naturelle) dans nos beaux vallons.

Groupe Horizon Bocage

### À COMMER (CCPM\*)

Le forage du SIAEP est protégé par un espace boisé (planté avec les écoliers).

L'eau de pluie alimente les sanitaires publics et le fleurissement, inutile de potabiliser à grands frais pour ces usages !

Une partie des eaux usées est traitée par lagunage (bassins fil-trants), l'autre par filtres plantés (lits de roseaux et de galets et graviers), deux techniques d'épuration très économes et respectueuses de l'environnement, parmi d'autres.

### Ailleurs

**La Ville de Lorient** a rationalisé la consommation d'eau dans les bâtiments publics et a limité les fuites du réseau. Les économies réalisées ont permis d'embaucher plusieurs personnes pour mieux gérer l'eau.

## Nos suggestions



### Tous concernés

#### **Porter un nouveau regard sur cette ressource vitale.**

Chercher des astuces pour l'**économiser**, comme dans un jeu créatif, et les échanger avec son entourage.

**Limiter le gaspillage** à tous les niveaux.

**Réduire la consommation domestique** de l'eau : choisir des appareils ménagers économes, mettre des mousseurs aux vieux robinets pour économiser environ 75 % d'eau, varier les techniques de nettoyage, etc.

**Récupérer** l'eau de pluie pour arroser le jardin, laver la voiture, etc.



### Fournisseurs d'eau, entreprises, collectivités

Donner la **priorité au bon état du réseau** d'eau et à la résorption des fuites (perte moyenne de 25 %).



### Syndicats d'eau, entreprises, hôpitaux

**Améliorer le taux d'épuration de l'eau**, toutes provenances confondues.

Prévoir un **traitement des eaux hospitalières et industrielles** avant de les rejeter dans le réseau collectif.



### Entreprises

**Éviter les rejets toxiques** en choisissant des produits et des processus de production moins polluants et en améliorant la gestion des déchets et des effluents : suivre les procédures de labellisation écologique existantes (Imprim'Vert par exemple) ou s'en inspirer.

Dans le bâtiment, **appliquer les méthodes du « chantier propre »** (un des critères de la haute qualité environnementale (HQE\*)) : éviter le brûlage des déchets, utiliser des robinets de chantier et des vannes...

# Prendre soin de la diversité des espèces (la biodiversité)

## Des constats



La Haute Mayenne recèle un milieu naturel riche d'espèces extrêmement diversifiées. Certaines, visibles ou non, sont présentes partout, d'autres sont en relation étroite avec la spécificité du secteur où elles vivent : relief, nature des sols, présence d'eau, activités humaines... De nombreux sites à haute valeur écologique parsèment le nord du département. Par exemple, dans les tourbières, zones très humides colonisées par la végétation, des écosystèmes\* particuliers permettent la formation progressive de tourbe.

La biodiversité était en partie respectée de façon intuitive par les anciens : une certaine complicité les reliait à leur environnement, son équilibre, son harmonie. Par exemple, les étangs et cours d'eau étaient entretenus afin d'éviter que des plantes se multiplient à la surface de l'eau et que celles du dessous manquent d'oxygène (phénomène d'eutrophisation).

Les activités humaines exercent une influence déterminante sur les espèces : préservation, développement, disparition... L'espèce humaine fait partie d'un écosystème\* complexe dont on ne connaît pas encore toutes les interdépendances. Il est donc indispensable que tout aménagement tienne compte de la biodiversité.

Celle-ci représente un atout majeur : elle est un des fondements de la culture locale et de notre identité, elle détermine la qualité du cadre de vie et plusieurs aspects de l'économie (agriculture, tourisme, loisirs, etc.).

Au niveau mondial, des études sur les services rendus par la nature montrent que l'érosion de la biodiversité (avérée depuis quelques décennies) peut coûter extrêmement cher : par exemple quand le travail humain doit remplacer la pollinisation naturelle.

L'Organisation des Nations Unies a proclamé 2010 « l'année internationale de la biodiversité » : la disparition d'espèces est une grave menace pour l'humanité, alors que les investissements dans la restauration d'écosystèmes dégradés peuvent générer des revenus.

## Bonnes pratiques en Haute Mayenne



À **Lassay-les-Châteaux** (CCHL\*), le service espaces verts a été un des premiers à appliquer la « gestion différenciée » en Mayenne, c'est-à-dire à réduire voire exclure l'utilisation de produits phytosanitaires. Un **corridor biologique\*** typique du bocage - c'est-à-dire une haie naturelle, un talus et une lisière herbacée - garantit un habitat aux auxiliaires de culture (insectes qui pollinisent, animaux qui transportent les graines, régulent la présence de prédateurs, assainissent, transforment les déchets...) dans un secteur de la roseraie. Dans les carrés de roses, des boîtes d'hivernage abritent les chrysopes (insecte autochtone mangeur de pucerons). Des bois et branchages servent d'abri aux grenouilles, crapauds, lézards... et de garde-manger (vers de terre...) aux oiseaux.

Des vergers conservatoires ont été plantés notamment à **Sainte-Anne-de-Champfrémont** (CCA\*) et le PNR\* NM\* veille à la conservation des variétés et des équilibres écologiques propices à la productivité agricole.



Parmi les initiatives récentes :

- Les « espaces naturels sensibles » (Département) et les réserves naturelles (Région)
- Les « zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique »
- Les inventaires locaux de sites à forte valeur écologique tels que les mares, les petites zones humides, les vieux bois ou les vergers.



## Nos suggestions

(Voir aussi la charte paysagère page 11)



**Tout public, acteurs techniques de la biodiversité**

**Informez sur les techniques de culture et d'entretien les plus respectueuses, organisez des formations.**



**Tous concernés**

**Pour tout arbre abattu, plantez au moins un arbre d'une espèce locale.**



**Collectivités**

**Constituez et préservez des trames vertes\*** (sur terre) **et trames bleues\*** (dans l'eau) pour la continuité écologique. En ville, par exemple, les jardins privés, les espaces verts publics et les voies bordées de végétaux sont autant d'habitats et d'escaliers pour les insectes, les oiseaux, etc. Graines et animaux n'ont pas forcément besoin d'une continuité absolue. Les méthodes sont en cours d'élaboration, le PNR\* NM\* a fait partie des territoires d'expérimentation de ces trames.



**Tous concernés**

**Favorisez la création de refuges** pour les oiseaux, les papillons, les auxiliaires de culture (insectes pollinisateurs) et les faire visiter.



### VENTS

Vent dans les arbres qui secoue les feuilles d'automne, vent qui souffle, qui balance, vent doux du matin qui fait onduler mes cheveux, qui fait tourner les moulins à vent et les éoliennes.

Le vent qui siffle, qui gifle, qui cingle mon visage en hiver, qui me rafraîchit en été, qui enlève les chapeaux.

Vent qui joue de la musique dans les branches des haies comme avec une harpe.

Atelier d'écriture  
Horizon Bocage

# S'organiser pour gérer durablement les ressources naturelles

## Des constats

L'importance de l'eau, des paysages et de la biodiversité est encore insuffisamment prise en compte. Le petit nombre de professionnels disponibles pour sensibiliser la population et entretenir des espaces naturels ne permet que des actions ponctuelles alors qu'il serait urgent de bâtir un plan général de gestion.



## Ce qui existe déjà

La stratégie élaborée en 2007 par Horizon Bocage avec l'appui professionnel d'ID Environnement a fourni une base méthodologique qui ne cesse de s'enrichir.

Il en est ressorti qu'on ne pouvait pas dissocier l'éducation à l'environnement (au sens de sensibilisation de tous les publics) des actions de terrain. La préservation de la ressource en eau a été désignée comme prioritaire par une grande majorité d'interlocuteurs. Ceux-ci ont aussi souhaité une meilleure coordination des acteurs de l'environnement en Haute Mayenne et des moyens renforcés.

C'est pourquoi le groupe Horizon Bocage a imaginé avec ID Environnement le cycle de six visites « Eau-tour de la Haute Mayenne » en 2009. Dans la continuité, début 2010, il a coordonné la tournée du spectacle « l'Avare » sur l'eau, avec des projections-débats, des animations, des lectures pour enfants, etc..

Il est donc résolument engagé dans les partenariats avec des organismes de différents domaines.

### UN RÊVE...

Été 2029 en Haute-Mayenne, chaque après-midi, des concerts de musique classique, rock, jazz ou pop, des chorales... viennent nous égayer à la sortie du travail. Le marché hebdomadaire se prolonge tard dans la nuit, nous dégustons des fruits et légumes cultivés dans la campagne environnante où il n'y a plus de pylône mais quelques éoliennes.

Atelier d'écriture Horizon Bocage

## Ailleurs

**Le Pays des Coëvrons** a mené en 2009 une démarche de prospective agricole : « quelles agricultures en 2030 ? », grâce à l'engagement d'un groupe constitué d'acteurs aux profils très variés tant du monde agricole que non agricole. Le fait d'apprendre à se connaître, de dépasser les préjugés les uns par rapport aux autres et sur la réalité du territoire est fondamental et fertile. De même, le syndicat de bassin versant\* de l'Oudon a réalisé en 2010 une prospective territoriale ambitieuse afin de faire les bons choix pour la qualité de l'eau à moyen et long terme.

## Nos suggestions



### Services et associations (sport, culture, tourisme, jeunesse, animation...)

**Intégrer des actions de sensibilisation dans des activités culturelles et sportives** de plein air.

**Organiser des randonnées-événements** associant des partenaires des domaines sportif, culturel, touristique, de loisirs, agricole, éducatif, commercial, social... avec des « escales » diverses : ludiques, de sensibilisation, de spectacle, d'émotion, de dialogue, d'art, de lecture de paysage... accessibles au plus grand nombre.

**Proposer des offres éco-touristiques** alliant patrimoine historique, naturel et économique, et valorisant l'efficacité énergétique, les industries de pointe, les savoir faire locaux, la gastronomie, l'économie rurale dynamique, les milieux naturels...



### Collectivités

**Indiquer la dimension environnementale des projets** (nouveaux quartiers, zones d'activités, infrastructures...)

**Mettre en place un agenda 21\***



### Horizon Bocage

**Créer un groupe d'écoute mutuelle et de réflexion** « **Quelles agricultures demain** » avec l'appui de méthodes de médiation et des interventions d'artistes, en commençant par des visites de terrain.



### Services de l'Etat, PNR\* NM\*, organismes liés à l'environnement...

**Faire connaître les données sur les espèces et les habitats** pour mieux identifier les richesses naturelles et culturelles propres au territoire.

**Favoriser les échanges de compétences** dans les domaines de l'eau, des paysages, de la biodiversité, de l'éducation à l'environnement et la pluridisciplinarité au sein des projets et actions en environnement.

**Mutualiser des moyens et des ressources.**

# Bonne nouvelle, des actions sont à ma portée...

## Les gestes que chacun peut faire au quotidien

### Paysages

- acheter des produits locaux issus de l'agriculture amie du bocage
- participer à la future charte paysagère (repérages, comptages, documentation, concertations...)

### Eau

- porter un nouveau regard sur cette ressource vitale
- économiser l'eau et ne pas la polluer (produits d'entretien et de jardinage...)
- récupérer l'eau de pluie, végétaliser les terrasses, les toitures...

### Biodiversité

- composter (composteur collectif de voisinage ou individuel)

### Se coordonner, s'organiser

- approfondir ces sujets entre amis, collègues, etc. et avec ses élus

## Les changements et actions suggérés aux entreprises agricoles et autres

### Paysages

- s'inspirer des aménagements fonctionnels et paysagers des exploitations agricoles conseillés par la Chambre d'Agriculture et le CAUE\*

- réaliser progressivement l'intégration paysa-

gère des bâtiments commerciaux, artisanaux, industriels...

### Eau

- réduire la pollution de l'eau en limitant les apports azotés et les pesticides
- entretenir le réseau bocager pour limiter l'érosion qui nuit à la qualité des eaux
- préserver les zones humides
- restaurer et entretenir les cours d'eau, faire respecter leur cours naturel (tracé, végétation...)
- entretenir les bandes enherbées et les prairies naturelles le long de tous les cours d'eau ; ne pas laisser les sols nus en hiver
- donner la priorité au bon état du réseau d'eau (adduction, tuyaux...)
- utiliser des techniques agricoles économes en eau
- suivre les procédures de labellisation écologique (exemple : imprim'vert), ou s'en inspirer
- choisir des produits et des processus de production moins polluants, améliorer la gestion des déchets et des effluents



## Actions prioritaires par acteur ou qui peut faire quoi



- dans le bâtiment, appliquer les méthodes du « chantier propre »

### Biodiversité

- connaître, apprécier et respecter la « nature ordinaire » autour du bâti

### Se coordonner, s'organiser

- mutualiser les bonnes pratiques environnementales comme facteur d'attractivité économique

## Les changements et actions que les services de l'Etat, syndicats d'eau et similaires peuvent mettre en œuvre

### Paysages

- faire respecter les réglementations en matière d'affichage publicitaire par exemple

### Eau

- travailler plus en commun entre acteurs de l'eau, de l'aménagement et de l'environnement
- améliorer le taux d'épuration de l'eau

### Biodiversité

- être partenaires d'actions d'associations et de collectivités

### Se coordonner, s'organiser

- rendre facilement accessibles les données sur les espèces et les habitats
- favoriser les échanges des compétences et la pluridisciplinarité
- mutualiser des moyens et des ressources.

## Les changements et actions que peuvent développer établissements de formation et d'enseignement, organismes agricoles, associations, le groupe Horizon Bocage, avec des citoyens volontaires

### Paysages

- proposer aux agriculteurs des solutions solidaires pour faciliter l'entretien des haies, par exemple des chantiers permettant aussi de mieux se connaître, de dépasser les préjugés

### Eau

- entretenir le réseau bocager pour limiter l'érosion
- tenir compte des nouvelles techniques d'aménagement urbain pour les bâtiments et la voirie
- nettoyer et entretenir les cours d'eau, voire les restaurer

### Biodiversité

- informer sur les techniques de culture et d'entretien les plus respectueuses ; organiser des formations
- favoriser la création de refuges pour les oiseaux, les papillons, les auxiliaires de culture (insectes pollinisateurs) et les faire visiter

### Se coordonner, s'organiser

- former tous les jeunes à la lecture de paysage, pour qu'ils se rendent compte que c'est très subjectif (sorties sur le terrain en mélangeant les publics)
- intégrer des actions de sensibilisation dans des activités culturelles et sportives de plein air

- organiser des randonnées animées (contes, jeux, musique, rencontres...) accessibles au plus grand nombre
- créer un groupe d'écoute mutuelle et de réflexion : « quelles agricultures demain » avec des intervenants extérieurs

## Les actions suggérées aux élus

### Paysages :

- raccorder et faire connaître les réseaux de sentiers de randonnée en incluant les sites remarquables et les itinéraires commentés
- réaliser une charte paysagère de Haute Mayenne en lien avec le PNR\* NM\*
- créer un observatoire du bocage et des paysages
- généraliser les plans bocagers communaux

### Eau

- intensifier les mesures de protection des captages
- préserver et restaurer les zones humides
- limiter les surfaces imperméables dans les bâtiments et la voirie, par exemple végétaliser les toitures, terrasses, etc.
- restaurer et entretenir les cours d'eau, faire respecter leur cours naturel (tracé, végétation...)
- favoriser le lien et le travail en commun des acteurs de l'eau
- donner la priorité au bon état du réseau d'eau

### Biodiversité

- acquérir des espaces naturels remarquables

- constituer et préserver des trames vertes\* et trames bleues\* pour la continuité écologique
- favoriser la création de refuges pour les oiseaux, les papillons, les auxiliaires de culture et les faire visiter

### Se coordonner, s'organiser

- proposer des offres éco-touristiques alliant patrimoine historique, naturel et économique

## Les changements souhaitables dans notre intérêt commun : tous concernés !

Informer et sensibiliser pour faire comprendre la richesse et la fragilité de notre patrimoine paysager

### Paysages

- progressivement, passer en revue toutes nos habitudes de consommateurs pour vérifier si elles n'ont pas d'impact négatif sur les paysages. (Consulter Horizon Bocage !)
- pour les aménagements, consulter le CAUE\*, organisme départemental d'information et de conseil, ouvert à tous

### Eau

- porter un nouveau regard sur cette ressource vitale
- préserver et restaurer les zones humides
- réduire la pollution de l'eau en limitant les apports azotés et les pesticides
- réduire la consommation de l'eau en faisant évoluer nos pratiques

# Parc naturel régional Normandie-Maine

- récupérer l'eau de pluie
- multiplier les toilettes sèches

## Biodiversité

- pour tout arbre abattu, planter au moins un arbre d'une espèce locale

## Se coordonner, s'organiser

- agir de plus en plus en partenariat
- promouvoir les démarches participatives dans tous les cas où c'est possible (solliciter ou organiser des concertations et y participer)

## LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX des pôles de concertation, d'expérimentation et de mise en valeur des territoires.

Il y a 46 Parcs naturels régionaux en France. Créés pour protéger un patrimoine naturel habité, ils sont institués par l'Etat à l'initiative des régions et gérés par des élus locaux de différents niveaux (régions, départements, communes...). Une équipe technique se charge de la mise en œuvre des projets sur le terrain. Lors de leur création ou de leur renouvellement, tous les 12 ans, les communes qui le souhaitent peuvent être candidates. Sur les 164 communes du Parc naturel régional Normandie-Maine, 19 sont en Haute Mayenne. Villaines-la-Juhel, Javron et Pré-en-Pail sont les « villes-portes » de ce parc.



### Quelles sont les contraintes ?

Pratiquement aucune. Le Parc n'est pas une réserve, mais un espace qui vise à concilier environnement et activités humaines selon les principes du développement durable.

### Et les avantages ?

Les communes bénéficient de conseils et de services de haute technicité en matière de protection de l'environnement, d'aménagement et de préservation des paysages. Les Parcs valorisent également les ressources locales. Par exemple, le Parc naturel régional Normandie-Maine a été l'artisan patient de la création de l'AOC du Poiré du Domfront. C'est également un label attractif pour valoriser les patrimoines naturels et culturels locaux et dynamiser le tourisme.

### Est-ce que d'autres communes peuvent bénéficier des actions du Parc ?

Les Parcs ont vocation à travailler avec des territoires voisins. Leurs actions pilotes peuvent ouvrir la voie : préserver les milieux rares et fragiles, participer à l'équilibre d'un ensemble plus vaste.

# Remerciements, renseignements, abréviations

## Plus d'informations...

Sur internet, à partir de notre page <http://www.hautemayenne.org/CD.htm>

Renseignements : Conseil de développement (voir la couverture)

## Partenaires, ressources, prestataires :

**ID Environnement** – association et prestataire – Mayenne

**Mayenne nature environnement** – association et prestataire – Laval

**GOA**, groupe ornithologique des Avoisirs

Et d'autres associations plus locales

## Termes techniques

**Agenda 21** : programme élaboré de façon très participative pour appliquer les principes du développement durable à un territoire ou une organisation. « Ce qu'il faut faire pour le XXI<sup>e</sup> siècle » (conférence de Rio, 1992).

**Bassin versant** : l'étendue délimitée par des crêtes (lignes de partage des eaux) qui alimente un même fleuve, lac ou rivière (en eaux superficielles ou souterraines).

**Chevelu hydrographique** : réseau très dense des petits cours d'un bassin versant.

**Corridor biologique** : milieu(x) reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces (gîtes, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.).

**Couvert végétal** : pas de sol nu en hiver, la végétation évite l'érosion par lessivage

des sols lors des fortes pluies. Les végétaux servent aussi de « piège à nitrates ».

**Écosystème** : ensemble des êtres vivants en interdépendance. Complexe dynamique composé de plantes, animaux, champignons, micro-organismes et de la nature morte environnante agissant en interaction, ce qui permet un réseau d'échanges d'énergie et de matière propice au développement de la vie.

**Maillage** : réseau des haies et parcelles.

**Natura 2000** : réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.

**Plessage (plessier)** : technique de tissage des rameaux vivants, sur place, qui fait de la haie une clôture efficace.

**Trame verte, trame bleue (TVB)** : circulations possibles sans rupture pour la biodiversité, les TVB sont un outil majeur d'aménagement du territoire pour la restauration écologique en France, issu d'un travail collaboratif de concertation à partir du « Grenelle ».

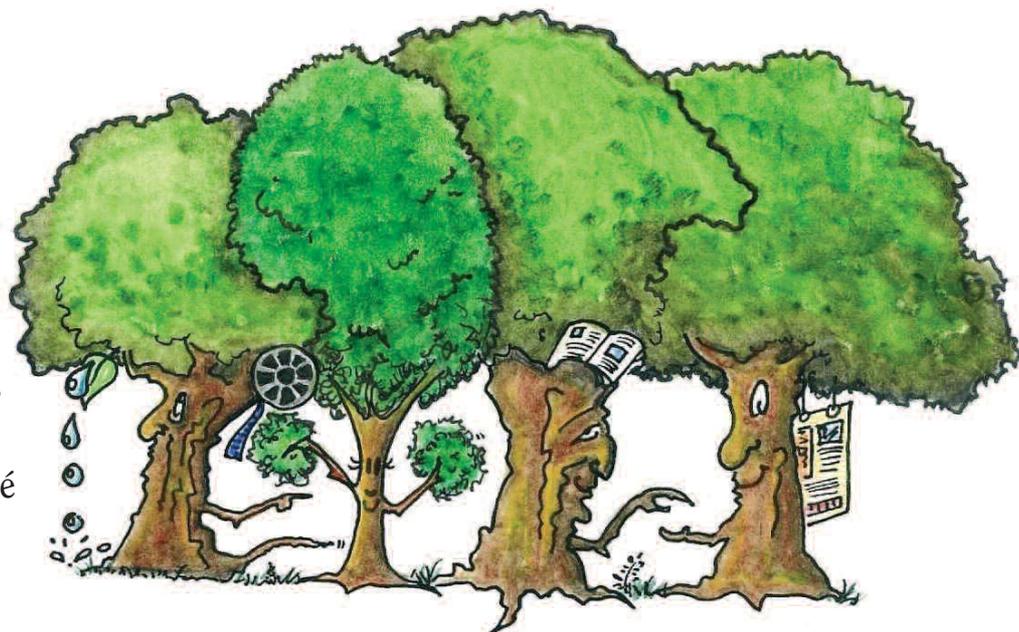
**Trogne** : arbre taillé périodiquement, et toujours au même niveau de coupe, dont on exploite durablement les branches ou les rameaux feuillés. Il existe d'autres noms selon les régions et les modes de taille : émousse, têtard, arbre têtard, ragole...

## Sigles

**AEU** Approche environnementale de l'urbanisme

**CAUE** Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

<b>CCA</b>	Communauté de communes des Avals
<b>CCBM</b>	Communauté de communes du Bocage Mayennais
<b>CCE</b>	Communauté de communes de l'Ernée
<b>CCHL</b>	Communauté de communes Le Horps Lassay
<b>CCPM</b>	Communauté de communes du pays de Mayenne
<b>CCV</b>	Communauté de communes de Villaines-la-Juhel
<b>CIVAM</b>	Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
<b>CRE</b>	Contrat restauration et entretien (de cours d'eau)
<b>CUMA</b>	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
<b>LOADDT</b>	Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (1999)
<b>GAEC</b>	Groupement agricole d'exploitation en commun
<b>HQE</b>	Haute qualité environnementale
<b>SAGE</b>	Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
<b>TVB</b>	Trames verte et bleue (continuité écologique), voir termes et p. 19
<b>MNE</b>	Association Mayenne nature environnement
<b>PNR</b>	Parc naturel régional
<b>NM</b>	Normandie-Maine



<b>SIAEP</b>	Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable
<b>ZNIEFF</b>	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

## Remerciements

Jean-Loup Trassard  
 Dominique Mansion  
 Le groupe Horizon Bocage avec tous ses participants (structures et individus)  
 Le Conseil de développement  
 Le Pays de Haute Mayenne  
 Les participants à l'atelier d'écriture animé au Ribay par Jérôme Rousselet (compagnie théâtrale Pakapaze)  
 et toutes les personnes qui ont contribué à cette publication.

**Directeur de la publication :**  
**Jean-Claude Louarn, président du Conseil de développement de Haute Mayenne**  
**Animation et rédaction :** Conseil de développement de Haute Mayenne  
**Illustrations :** Maëlle Hameau, sauf page 13, Dominique Mansion  
**Photos :** Conseil de développement, sauf page 3, Jean-Loup Trassard  
**Conception et mise en page :** Jean-Yves Roy.  
**Imprimé sur papier issu des forêts gérées durablement, à l'imprimerie G. G. Collet à Mayenne, labellisée Imprim'vert**

Le Conseil de développement creuse ses sillons...  
*Les Sillons*, une collection  
participative de A à Z pour  
« donner envie de lire, donner envie d'agir ».

Agir individuellement et collectivement, c'est possible,  
et pas forcément coûteux ni laborieux : certaines actions,  
certains changements de comportements sont très agréables !

Ce n° 3 des Sillons, réalisé par le groupe Horizon Bocage  
animé par le Conseil de développement de Haute Mayenne, a pour  
but, en partant d'observations et d'actions menées dans le Pays,  
de suggérer à tous les habitants, et pas seulement aux décideurs,  
d'agir pour notre cadre de vie :

Que pouvons-nous faire pour nos paysages même si nous habitons  
en appartement ?

Comment préserver l'eau, et pourquoi est-ce important ?

La biodiversité dont on parle tant, comment lui donner  
toute sa place ?

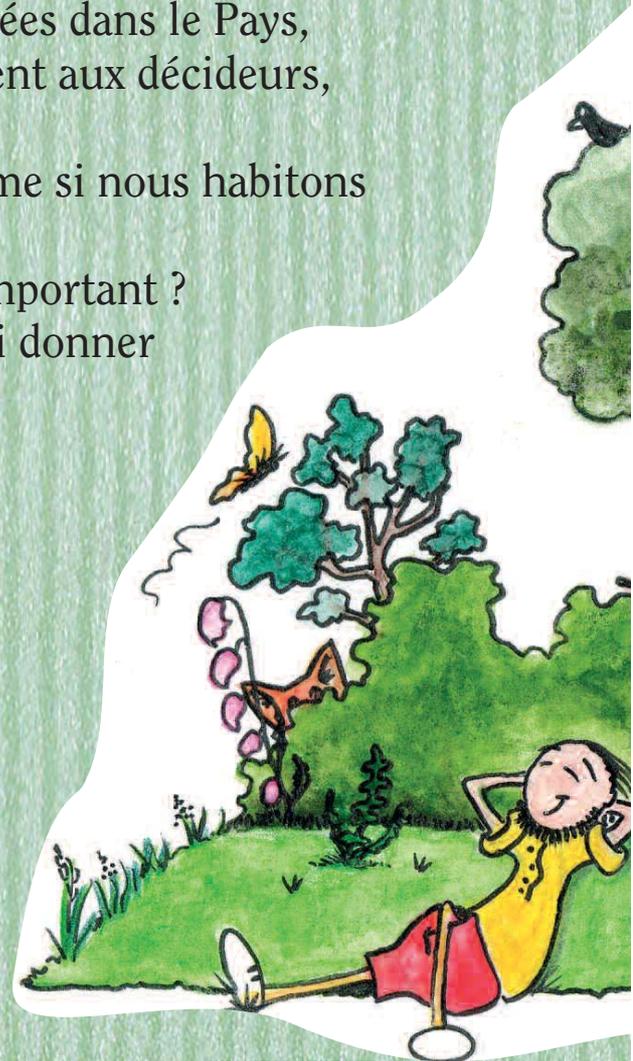
Le Conseil de développement est là pour vous  
informer, pour impulser et coordonner  
des initiatives.



Conseil de  
développement  
de Haute Mayenne

Place Cheverus - 53100 MAYENNE

- Tél : 02 43 04 64 58 • Fax : 02 43 04 64 59
- [cd@hautemayenne.org](mailto:cd@hautemayenne.org)
- [www.hautemayenne.org/CD.htm](http://www.hautemayenne.org/CD.htm)



Nos actions sont financées par  
le Pays de Haute Mayenne, la  
Région des Pays de la Loire et  
le programme européen Leader



Action cofinancée par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage en Pays de la Loire avec LEADER.